

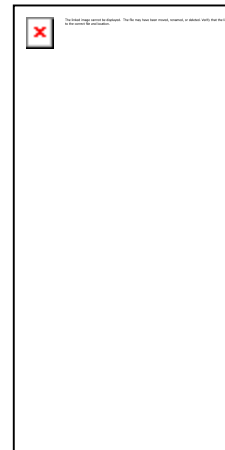


G.D.C.

DESIGNATION COMMERCIALE			LES GLANEUSES CINSULT ROUGE IGP PAYS D'OC (0,75L \ 12%)				
DESIGNATION LEGALE			VIN ROUGE				
MARQUE			LES GLANEUSES				
ORIGINE			FR				
NUMERO TARIF DOUANIER			22042180				
VOLUME NET EN LITRE			0,750				
% ALCOL			12,00				
CONDITIONNEMENT							
UNITE	POIDS BRUT		CODE EAN	DIMENSION (H x L x l en mm)			QUANTITE
PC	1394	g	3700619366562	305	96	305	
CARTON	8,6	Kg	3700619366579	312	195	292	6
LIT		Kg		312	800	1200	96
PALETTE	700	Kg		1710	800	1200	480



Document généré automatiquement. Toute utilisation non autorisée sera poursuivie.

**SPECIFICATION DU PRODUIT**

INGREDIENTS	Raisins, sulfites
CEPAGE	Cinsault
MILLESIME	2025
VINIFICATION	Les raisins sont récoltés tôt le matin pour préserver leur fraîcheur, puis égrappés et foulés délicatement afin de limiter les tanins. Une macération à froid d'une journée extrait couleur et arômes tout en conservant la légèreté et le caractère juteux du
DDM/DLC	Ce produit titrant 10% ou plus en volume d'alcool n'entraîne aucune mention d'étiquetage.
CONSERVATION	Emballage fermé, à l'abri de la lumière, de la chaleur, dans un endroit sec et ventilé.
APPELATION	VIN DU PAYS D'OC ROUGE
REMARQUES	

CARACTERISTIQUE ORGANOLEPTIQUE

UTIL./PREP.	Légèrement rafraîchi, ce vin accompagne à merveille les légumes grillés, la charcuterie ou les plats méditerranéens légers
T° SERVICE	A servir légèrement frais
COULEUR	Robe rubis éclatante
ODEUR	Un bouquet aromatique de fruits rouges, de fraises des bois et une touche de notes florales
SAVEUR	En bouche, il est souple et juteux, avec des arômes de cerise, de framboise et une touche d'épices, équilibrés par une acidité vive et une finale délicate et onctueuse.

ALLERGENES / IONISATION / OGM

ALLERGENES	Ce produit contient le(s) allergène(s) suivant(s) : Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l
OGM	Selon les Règlements CE 1829 & 1830/2003 : Ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.
IONISATION	Matière(s) première(s) non soumise(s) à ionisation. Directives 1999/2/CE et 1999/3/CE du 22 février 1999 relatives aux denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation

VALEUR NUTRITIONNELLE PAR 100 ml

ENERGIE	301	Kj	72	Kcal			
GRAISSES	NA			g	DONT ACIDES GRAS SATURES	NA	g
GLUCIDES	1,4			g	DONT SUCRES	0,7	g
FIBRES ALIMENTAIRES	NA			g	PROTEINES	NA	g
SEL	NA			g			

CARACTERISTIQUE MICROBIOLOGIQUE & PHYSICO-CHIMIQUE

GERMES TOTAUX	NA	Cfu/g	ACIDITE	NC	±	g/l
LEVURES	NA	Cfu/g	DENSITE	NC	±	
MOISSISSURES	NA	Cfu/g	PH	NC	±	
BRIX	NC	± 1 °B	SUCRES RESIDUELS	NC		g/l



The image(s) could not be displayed. The file may have been moved, renamed, or deleted. Verify that the link points to the correct file and location.



The image(s) could not be displayed. The file may have been moved, renamed, or deleted. Verify that the link points to the correct file and location.